

La Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie



Rapport d'activité
2009 - 2010

E ditorial



Pourquoi un rapport d'activité 2009-2010 ?

Tout simplement, pour votre complète information parce que nos travaux ne se résument pas à la seule liste des rapports d'observations, des jugements et des avis qui ont été délibérés depuis un an. Ces chiffres, la Chambre des comptes de Haute-Normandie n'a pas à en rougir et toutes ses productions sont accessibles sur son site régulièrement mis à jour.

Mais pour comprendre les travaux de la Chambre, il faut les mettre en perspective. La Chambre déploie son activité sur un territoire, celui de la région, à partir d'un matériau unique, les « comptes » (notion qu'il faut entendre dans son sens le plus large), qu'elle examine selon les méthodes et les procédures propres à chacune de ses missions, les différentes faces d'un même métier.

Le tout est mis au service d'une ambition : contribuer au meilleur emploi possible de l'argent public dont la ressource n'a jamais été aussi rare.

Par ses avis et ses décisions, sur les budgets dont on la saisit, elle veille à la sincérité des prévisions de dépenses et de recettes, condition de l'équilibre général des finances publiques. Par ses jugements, elle garantit que les comptes publics présentent des comptes exacts et complets dont les recettes sont recouvrées avec diligence et dont les dépenses sont dûment justifiées. Et par ses rapports sur la gestion enfin, la moins contrainte mais aussi la moins contraignante de ses productions, elle éclaire les grands décideurs de ses constats, parfois de ses remarques, souvent de ses encouragements et de ses recommandations.

En 2009 et 2010, comme les années précédentes mais probablement plus encore, une part très importante de son énergie a été mise au service de travaux communs, menés avec la Cour des comptes et avec d'autres chambres régionales, dont la visibilité a fait éclater le cadre régional : elle a ainsi apporté sa pierre, en 2009, à près de six rapports publics de la Cour des comptes présentés par son Premier président. En septembre 2010 encore, le récent rapport sur la sécurité sociale évoque la situation financière, préoccupante ou maîtrisée (suivant les cas), des hôpitaux dont plusieurs haut-normands.

Ses magistrats ont, en outre, apporté une contribution décisive (très importante si on l'exprime en nombre de jours de travail) aux missions internationales de la Cour des comptes : commissariat aux comptes d'organisations internationales, conception du site des institutions supérieures de contrôle francophones, coopération bilatérale et accueil de stagiaires, animation du réseau européen des institutions d'audit des autorités décentralisées, jumelage encore avec la Cour régionale des comptes de Tanger au Maroc.

La Chambre, enfin, a multiplié en 2009 et 2010 les échanges et les réunions d'information avec les autorités mais aussi les acteurs les plus divers de la vie publique régionale. Vous le découvrirez au fil de ces pages : elle contribue ainsi à mieux faire connaître ses travaux, ses méthodes, ses procédures et ses objectifs de contrôle mais aussi à approfondir sa connaissance de l'environnement régional.

Diversité donc, mais jamais dispersion (notre statut de juridiction comme nos moyens inévitablement mis sous tension ne l'autoriseraient d'ailleurs pas). L'action de la Chambre régionale des comptes ne se mesure pas plus au bruit qu'elle ne fait heureusement pas, qu'elle ne se résume à des statistiques. Son influence s'apprécie dans la durée, elle est en général discrète, parfois indirecte (jamais le contraire) et faiblement médiatique. Elle n'en est pas moins réelle. Ces quelques pages, conçues à la manière d'un journal, sauront, je l'espère, vous en persuader.

Gilles MILLER



La Chambre régionale des comptes
de Haute-Normandie

La programmation des contrôles

Concilier neutralité et efficacité

La légitimité de l'action de la Chambre régionale tient à une double exigence : l'objectivité et l'utilité de ses travaux. Leur programmation occupe donc une place centrale : c'est un exercice délicat à la fois solitaire (un arrêté du président) et partagé (droit de proposition du président de section, consultation de la collégialité des magistrats, avis du ministère public), qui doit tenir compte de contraintes multiples, dont deux majeures (outre la question des moyens) : la place prise par les travaux communs menés avec la Cour des comptes et le choix d'un rythme de contrôle « acceptable » pour les collectivités.

A la fin de 2010, la Chambre sera parvenue à contrôler de façon approfondie, en cinq années, la totalité des collectivités dont le budget atteint 10 millions d'euros de recettes de fonctionnement. Le programme quinquennal était axé sur les comptes significatifs réputés pour leur enjeu financier (c'était un engagement de « performance » pris par les chambres régionales devant le Parlement). Il a été combiné avec un objectif (atteint) de bonne couverture par la juridiction de son champ de compétence. Neutralité et utilité de la programmation ont ainsi pu être conciliées.

Cette double ambition sera maintenue et l'accent mis sur l'efficacité des vérifications qui pourront être à la fois plus espacées et plus ciblées sur les collectivités de taille moyenne.

L'examen de gestion

40 rapports en 18 mois

L'examen de la gestion des ordonnateurs, maire ou président de collectivité territoriale, directeur ou président d'établissements publics locaux ou d'organismes consulaires, président d'association... a pour objet d'apporter une information utile au responsable de l'entité contrôlée et aussi de participer à la démocratie locale en rendant publique cette information.

Au cours des 18 derniers mois, 40 rapports ont ainsi été publiés, portant notamment sur la gestion de la région Haute-Normandie et le département de la Seine-Maritime, l'université de Rouen, 16 communes ou groupements de coopération intercommunale, 6 établissements hospitaliers et un organisme consulaire...

Si ces contrôles peuvent être l'occasion pour la Chambre de relever des situations globalement satisfaisantes, comme par exemple dans les communes de Oissel ou de Notre-Dame-de-Gravenchon, dans 3 lycées professionnels ou dans 4 associations ou clubs sportifs, ils permettent aussi de signaler des dysfonctionnements importants notamment dans la gestion ou le fonctionnement de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Maritime, de l'université de Rouen ou des organismes en charge du lien Transmanche, ainsi que d'appeler l'attention sur la situation financière particulièrement préoccupante du groupe hospitalier du Havre ou de la commune d'Harfleur.

Dans ces derniers cas, la Chambre ne manque toutefois pas, s'il y a lieu, de relever les mesures ou les engagements pris par les dirigeants des organismes contrôlés pour remédier aux anomalies rencontrées, comme par exemple à la chambre de métiers (réorganisation de la gouvernance de l'établissement) ou au groupe hospitalier du Havre (mise en place d'un plan de redressement sur 4 ans).

Normes professionnelles de la CRC de Haute-Normandie : une garantie pour les collectivités contrôlées

A l'issue de son dernier séminaire annuel, la Chambre a procédé à une actualisation de son standard de contrôle de gestion des communes de taille moyenne. Les normes qui le composent et leur traduction opérationnelle assurent l'homogénéité des pratiques de la juridiction et garantissent l'égalité de traitement des collectivités du ressort de la Chambre. Elles sont notamment recentrées sur les préoccupations des citoyens et de leurs élus. Elles ont également alimenté les réflexions menées au sein de la commission outils et méthodes de la Cour et des chambres régionales en vue de rénover et d'harmoniser les critères d'analyse financière des entités que nous contrôlons.



avec l'aimable autorisation
de M. Georges Mathieu

La Chambre et les rapports publics de la Cour

Contribution régionale – Publicité nationale

Une part croissante des travaux de la Chambre ont une « seconde vie ». Ils alimentent des synthèses sur de grands sujets d'intérêt national qui, au terme d'enquêtes menées en commun avec la Cour des comptes et d'autres chambres régionales des comptes, contribuent à l'évaluation des politiques publiques et à formuler des recommandations homogènes sur des thèmes qui intéressent tous les citoyens. Ils débouchent naturellement sur l'un des rapports publics de la Cour des comptes, dont la presse nationale se fait largement l'écho.

En 2009 et 2010, la Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie a apporté sa contribution à 4 insertions au rapport public annuel (« RPA ») de 2009 (février), à 3 rapports publics particuliers présentés la même année par Philippe Séguin, ainsi qu'au rapport annuel sur la sécurité sociale (« RALFSS ») qui a été rendu public au début du mois de septembre 2010, par M. Didier Migaud.

La participation de la Chambre ne se limite pas au simple renvoi de ses constatations à une équipe nationale de magistrats. Ses magistrats et son président s'associent,

selon les cas, au pilotage de l'enquête (l'intercommunalité : un bilan d'étape, in « RPA » 2009), à sa préparation méthodologique et à la rédaction du rapport de synthèse (la situation financière des hôpitaux, in « RALFSS » 2010), voire désormais à sa délibération dans le cadre d'une formation inter-juridictions de délibéré (la conduite par l'Etat de la décentralisation « RPT » 2009).

En 2009, la Chambre avait été, en outre, à l'origine d'une insertion remarquable au Rapport public annuel, consacrée aux difficultés d'exploitation du lien maritime transmanche, à la suite de son rachat par le département de la Seine-Maritime.

En septembre 2010, la situation de plusieurs hôpitaux de Haute-Normandie a fait l'objet de développements dans le dernier rapport annuel de la Cour, consacré au financement de la sécurité sociale et, au même moment, la Chambre régionale participe à près de 7 enquêtes thématiques, à des stades divers, mais susceptibles de publication en 2011.

La Chambre régionale des comptes a contribué aux :

↳ Rapport public annuel 2009

première partie : les observations des juridictions financières :

- ⇒ La gestion par une collectivité publique de la ligne de transport maritime « Dieppe-Newhaven ».
- ⇒ Les évolutions du pilotage et du contrôle de la gestion des collectivités locales.
- ⇒ Les risques pris par les collectivités territoriales et les établissements publics locaux en matière d'emprunt.

deuxième partie : les suites données aux observations des juridictions financières :

- ⇒ Bilan de l'intercommunalité en France (bilan des effets des recommandations 3 ans après le rapport public particulier de novembre 2005 sur l'intercommunalité en France).

↳ Rapports publics thématiques

- ⇒ La conduite par l'Etat de la décentralisation - Octobre 2009
- ⇒ Le transfert aux régions du transport express régional (TER) - Novembre 2009
- ⇒ Collectivités territoriales et clubs sportifs professionnels - Décembre 2009

↳ Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale - Septembre 2010

- ⇒ La situation financière des hôpitaux publics (chapitre XI).

Des compétences reconnues à l'international

Bien que régionale, la Chambre ne limite pas son champ d'action aux frontières de la région Haute-Normandie ni même à celles de la France. En effet, ses magistrats participent régulièrement aux missions internationales de la Cour contribuant ainsi à faire connaître et apprécier les compétences acquises au niveau local en matière d'audit des comptes et d'examen de la gestion.

Ainsi, dans le cadre des mandats de commissaires aux comptes confiés par l'ONU à la Cour des comptes depuis plusieurs années, des magistrats de la Chambre ont participé à l'audit de la Cour Internationale de Justice de la Haye, du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires de Bogota en Colombie et du Bureau de Coopération Technique de l'organisation de l'aviation civile (OACI).

Ils sont également intervenus pour la certification des comptes du Haut Commissariat aux Réfugiés (dont le siège est à Budapest en Hongrie), du Bureau de l'ONU de Nairobi, de L'Union des Nations Unies pour l'Habitat) (UN-H) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Par ailleurs, la Chambre accueille en formation pendant un mois, presque chaque année, deux jeunes magistrats de la Cour des comptes du Royaume du Maroc et l'audience solennelle du 30 septembre 2010 a été mise à profit pour inviter M. Mourad Bakkali Kacimi, président de la Cour régionale des comptes de Tanger, à signer une convention de jumelage destinée à formaliser l'échange d'expériences et de connaissances entre les deux institutions.

Enfin, en liaison avec la direction des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie de la Cour, un magistrat de la Chambre est allé assurer des formations professionnelles au Bénin, au Maroc et en Tunisie, et diverses compétences de la Chambre ont été utilisées pour refondre et enrichir le site internet de l'association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF) dont le secrétariat est assuré par la Cour des comptes.

Des échanges au niveau européen

Le président de la Chambre est membre suppléant du comité directeur d'EURORAI, organisation qui regroupe des institutions régionales de contrôle des finances publiques au niveau européen et dont la Chambre est l'un des premiers membres français. A ce titre, il a co-animé en mai 2009, une session, dans le cadre d'un séminaire sur l'audit des recettes fiscales à Alicante (Espagne), et il se rendra prochainement à l'assemblée générale de l'association à Londres, au cours de laquelle un colloque analysera la situation en Europe des collectivités territoriales face à la crise financière.

Bureau de l'AISCCUF - Paris – Novembre 2009



Au premier plan : Philippe Séguin, avec les premiers présidents des Cours des comptes du Burkina-Faso et du Maroc.

A droite : Danièle Lamarque, directrice des relations internationales (Cour des comptes) et Yvon Menguy, président de section (CRC de Haute-Normandie).



Juger les comptes...

Le nouveau « procès financier »

Attendues avec impatience, les nouvelles règles du « procès financier » posées par la loi du 28 octobre 2008 sont entrées en vigueur en 2009.

Leur mise en œuvre a constitué l'évènement majeur de la période.

Alignée sur les principes européens du procès équitable, la procédure juridictionnelle a perdu quatre de ses caractéristiques séculaires : l'autosaisine, au profit d'une stricte séparation des fonctions de poursuite confiées au représentant du ministère public ; la notion d'ordre public, au profit d'une non moins stricte séparation d'une phase de simple contrôle, non juridictionnelle, qui ne débouche sur la séquence contentieuse que sur réquisition du ministère public ; le rôle central du rapporteur qui, s'il demeure responsable de l'instruction, est limité, en amont, par le réquisitoire et est exclu du délibéré, en aval ; la pratique du « double jugement », mode de contradiction très fiable mais lent, remplacé par le procès public devenu systématique.

En 2009, la Chambre a clôturé **4** instances anciennes en prononçant en audience publique, **1** jugement « avant dire droit », **7** décisions de non-lieu et **11** débet, pour un total de 315 342,72 euros ; en 2009 et 2010, elle a rendu, sur réquisitoires et après audiences, **14** jugements de débet pour 145 657,68 euros. **1** décision de gestion de fait, en outre, était en cours de délibéré. Ces chiffres traduisent une augmentation significative (nombre d'instances et montant des débets) de l'activité contentieuse.

Quant à la programmation des contrôles à finalité juridictionnelle, elle connaît parallèlement une modification sensible qui explique en partie cette évolution quantitative et qualitative : le nombre de comptes annuellement appelés au contrôle a été légèrement diminué et les moyens ainsi dégagés ont permis un approfondissement substantiel des vérifications.

Cette modification est toutefois sans conséquence sur le rythme des contrôles des comptes affectés par une mutation de comptables ou encore par une réquisition de payer signée par un ordonnateur.

Dématérialisation des comptes et des pièces comptables

La 100^e convention...

Le 5 juillet 2010, le président de la Chambre signait avec M. Antoine Rufenacht, maire du Havre et avec le comptable public de la ville, en présence du représentant du directeur régional des finances publiques, la... 100^e convention passée avec la Chambre régionale, en vue de produire sous forme dématérialisée (cédérom) une part importante (documents paie) des pièces comptables qui sont adressées tous les ans à la Chambre.

La juridiction qui accueille autour de 40 tonnes de « papier » par an, dans des conditions parfois difficiles pour les agents, souhaite, depuis longtemps, promouvoir cette évolution avec ses partenaires des collectivités territoriales ou des hôpitaux et de la direction générale des finances publiques (comptables du Trésor).

Ces accords locaux, qui s'inscrivent tous dans un cadre contractuel précisément défini au niveau national, ne font pas que contribuer à améliorer les conditions de travail des divers personnels de la Chambre (de l'accueil des « liasses » de documents à leur contrôle). Ils permettent aussi de moderniser et de rationaliser les circuits de contrôle propres à une collectivité.

Un autre chantier de dématérialisation est suivi de près par la Chambre : celui qui concerne les comptes de gestion proprement dit. Le projet Hélios, piloté par la DGFIP (ministère du budget), progressivement mis en œuvre depuis 2009, conduira la Chambre à recevoir en 2010 **1 210** comptes de gestion dont 80 % « dématérialisés ».

Lancement d'Ariane

Ce nouveau logiciel tant attendu du service greffe-archives est désormais pleinement opérationnel.

De la réception des comptes assurée par les archivistes, à l'enregistrement permanent de toutes les phases des procédures par le greffe, cet outil adapté aux nouvelles normes juridictionnelles délivre également toutes les décisions prises en matière d'examen de gestion.

Le stockage des données permet notamment au greffier de répondre aux demandes du Président pour l'élaboration du programme annuel des travaux de la Chambre.

Enfin, l'architecture conviviale d'*Ariane* rend sa consultation accessible à tout un chacun au sein de la juridiction pour un partage optimal des données.

La Chambre des comptes, gardienne du principe de l'équilibre des comptes locaux

En cas de budget non voté, de budget voté en déséquilibre ou exécuté en déficit, les avis ou recommandations formulés par la Chambre permettront, selon les cas, le règlement du budget par le préfet ou la modification du budget par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Dans tous les cas, la Chambre concourt à l'équilibre des budgets locaux qui est la résultante de trois facteurs : égalité des dépenses et des recettes, évaluation sincère des dépenses et des recettes et remboursement du capital de la dette par des ressources propres et non par de nouveaux emprunts.

Au cours des 18 derniers mois, la Chambre a été saisie 46 fois, et notamment 4 fois pour des budgets non votés, 4 fois pour des budgets votés en déséquilibre et 25 fois pour des budgets exécutés en déficit.

En ce qui concerne les budgets non votés, dans tous les cas ils ont été réglés et rendus exécutoires par le préfet conformément à l'avis formulé par la Chambre. De même, les assemblées délibérantes ont modifié le budget voté en déséquilibre conformément aux recommandations formulées par la Chambre. Enfin, s'agissant des budgets exécutés en déficit, pour la moitié d'entre eux, l'examen approfondi des écritures comptables de clôture a montré que le déficit n'était qu'apparent et pour le surplus, soit le déficit avait été correctement repris dans le budget de l'année suivante, soit il s'inscrivait dans le cadre d'un plan de redressement que la Chambre est amené à contrôler tant que l'équilibre des comptes n'est pas rétabli (communes de Meulers, de Bouville, de Doudeville et du Tréport).

Avis n°10-04 du 04/06/2010. En l'absence d'adoption par le comité syndical du budget de l'année 2010 du syndicat mixte de l'aéroport Rouen Vallée de Seine, et sur saisine du préfet, la Chambre a établi un budget minimum (1,6 M€ en fonctionnement et 0,3 M€ en investissement) à même d'assurer la continuité du service public, en permettant à l'aéroport d'honorer ses engagements et d'assurer son fonctionnement courant.

Le préfet a repris l'ensemble des propositions de la Chambre pour régler et rendre exécutoire ce budget.

Avis n°10-05 du 04/06/2010. Saisie par le préfet du déficit de près de 3 M€ du compte administratif de l'année 2009 de la commune du Tréport et après avoir constaté que le financement de ce déficit n'était pas complètement assuré par le budget de l'année 2010, la Chambre a proposé à la commune diverses mesures dont une réduction des dépenses de 0,3 M€ et une augmentation des recettes d'environ 1,7 M€ à mettre en œuvre en 2010 et 2011.

La transmission par le préfet du compte administratif de l'année 2010 et du budget de l'année 2011 permettra à la Chambre de s'assurer du retour à l'équilibre des comptes de cette collectivité.

Une approche thématique « régionale » originale

Un « benchmark » des différents dispositifs publics d'enseignement de la gestion

Partant d'un constat simple, à savoir la coexistence de deux dispositifs d'enseignement supérieur de gestion financés en partie sur fonds publics (les composantes universitaires et les « business school » des CCI), la Chambre régionale des comptes a profité de sa compétence récente sur ces deux catégories d'organismes publics, pour lancer une étude comparative sur les moyens (humains, institutionnels, financiers) qu'y consacrent respectivement les deux universités haut-normandes et les deux principales chambres de commerce. L'étude se concentre, pour des raisons méthodologiques, sur les programmes généralistes de même niveau, où la comparaison n'est pas dénuée de raison.

Cette étude est en cours : il est donc prématuré d'en évoquer les résultats qui n'ont surtout pas vocation à établir un classement, mais à donner une photographie aussi précise que possible de deux ensembles concourant, dans une saine émulation et des environnements différents, à un même objectif de formation.

Une telle démarche n'aboutira pas à un document régional public car les procédures de la Chambre ne le permettent pas. Elle sera toutefois utile aux divers responsables qui ont en charge le financement, la gestion directe voire la tutelle de cet enseignement.

Demain, elle pourrait être, si la méthodologie en est validée et si l'intérêt général le requiert, le prélude à une enquête du même type, mais prolongée au niveau national avec le concours de la Cour des comptes. Elle pourrait surtout être étendue, sans trop de difficultés, à d'autres dispositifs publics ou para-publics d'enseignements concurrents ou complémentaires dans les domaines technologiques, scientifiques et de la formation des ingénieurs.

Notre-Dame-de-Gravenchon

Malgré ses ressources « estimables », Notre-Dame-de-Gravenchon doit, elle aussi, veiller à l'effet ciseau (...) La Chambre des comptes relève que pour faire face à la baisse relative de son autofinancement, la commune a augmenté en 2008 les taux de sa fiscalité de 3,5 % alors que l'imposition locale n'avait pas évolué sur l'ensemble du dernier mandat. « Mais la commune garde cependant une réelle marge de manœuvre » ne manque pas d'ajouter le rapport.

Fil-F@x, 04/09/2010

Harfleur passe au rouge

La Chambre régionale des comptes pointe du doigt la situation jugée « préoccupante » des finances de la commune d'Harfleur.

Paris-Normandie, 12/07/2010

CMA.76

La Chambre régionale des comptes publie son rapport. Ce travail solide permet d'apprécier sereinement et différemment la situation de la compagnie, en dépassant les conflits de personnes, (...) pour souligner l'indispensable remise en ordre d'un établissement réputé servir l'intérêt général.

La Chronique de Normandie, 28/06/2010

Hôpital du Havre

L'hôpital se rétablit.

Hors subvention, l'hôpital termine l'année avec un déficit de 14,5 M€. Un an après l'adoption du Plan de retour à l'équilibre, le Groupe hospitalier du Havre est en rémission. Le déficit affiche un léger repli et l'effectif - tendu - demeure stable.

Paris-Normandie, 16/12/2009

Lillebonne (Seine-Maritime)

L'ancien maire Philippe Leroux commente (...) « Ce rapport est pour nous un outil qui nous permet d'améliorer les choses ».

Paris-Normandie, 06/10/2010

Rouen Hockey ELITE 76

Enfin, la chambre s'interroge sur « la nature exacte des actions de promotion de la commune » entreprises par le club contre 40 000 euros de subventions annuels. Ces actions, poursuit le rapport, « pourraient être requalifiées en prestations ». Donc payantes et soumises à un marché public.

Paris-Normandie, 03/10/2009

Doudeville (Seine-Maritime)

Le préfet et la Cour régionale des comptes ont tranché : pour combler le déficit de la commune, ils exigent une augmentation de 60 % des taxes locales.

Paris-Normandie 26/06/2009

Université de Rouen

On savait la gestion de l'Université de Rouen pour le moins discutable depuis les rapports sévères de plusieurs administrations centrales. Celui qui vient d'être mis en ligne par la chambre régionale des comptes le confirme.

La lettre de Haute-Normandie, 29/05/2009

Université de Rouen

Anomalies de gestion, atomisation des responsabilités, la chambre des comptes demande une autre gouvernance pour l'Université de Rouen.

Fil-F@x 28/05/2009

Université de Rouen

Dans un rapport, la chambre régionale des comptes accuse l'université de Rouen de mauvaise gestion sur la période 2001-2006 : organisation, budget, temps de travail, recherche....

Paris-Normandie, 23/05/2009

« Liaison Dieppe-Newhaven » : le naufrage

En décidant de créer le syndicat mixte de promotion transmanche (SMPAT) pour suppléer la compagnie britannique P&O, qui assurait jusqu'en 1999 la liaison entre Dieppe et Newhaven, le département de Seine-Maritime a accumulé depuis 2002 un déficit qui s'élève, selon la Cour, à 128 millions d'euros à fin 2007.

Le Figaro économie, 05/02/2009

La gestion du Transmanche épinglée

Le rapport annuel de la Cour des comptes s'apprête à épingler la gestion 2001-2006 de la ligne Dieppe-Newhaven (263 000 passagers, 45 000 camions, 83 000 voitures en 2008) par le Conseil général de la Seine-Maritime. (...) le rapport pointe « l'inadaptation d'une structure publique pour gérer une telle activité » à la fois commerciale et maritime.

La Tribune, 04/02/2009

Transmanche en eaux troubles

La Cour des comptes épingle dans son rapport rendu public ce matin la gestion de la ligne Transmanche Dieppe-Newhaven. Le Département n'est pas surpris et se défend.

Paris-Normandie, 04/02/2009

... Agenda ...

En 2009 et 2010, la Chambre a reçu...

DEXIA 10-09-2009 (la dette structurée)

La DRFiP et la Trésorerie générale de l'Eure 18-09-2009 (la dématérialisation, la production des comptes, les nouvelles procédures...)

Les AVOCATS du ressort de la Cour d'appel 25-02-2010 (les missions et les nouvelles règles de procédures)

Le PARQUET GENERAL de la Cour des comptes 16-04-2010 (réunion interrégionale des procureurs financiers)

Le SECRETAIRE GENERAL adjoint et la DG des services de la Cour 18-06-2010 (réunion nationale des secrétaires généraux des CRTC)

Le CORPS PREFECTORAL (Seine-Maritime, Eure) 11-06-2010 (échanges sur les missions respectives et la situation des collectivités territoriales)

Avec les avocats de Haute-Normandie



Avec le corps préfectoral des deux départements



Les fonctions supports

La Chambre

Une communauté de 34 personnes

La Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie est une communauté de 34 personnes (pour un effectif théorique de 35), composée de 9 magistrats (dont le président, le président de section qui le seconde et le représentant du ministère public) ; un rapporteur est mis à disposition de la Chambre sur un emploi de magistrat et un poste est actuellement vacant. En outre, 24 agents administratifs (dont 9 assistants de vérification qui collaborent directement aux contrôles) travaillent au sein de la juridiction. Elle accueille aussi dans ses locaux un informaticien interrégional de la Cour, compétent pour la Haute et la Basse-Normandie.

Depuis 2009, 4 magistrats ont quitté la juridiction, à la suite d'une mutation, d'un départ en retraite ou d'un retour vers leur administration d'origine. Ils ont été remplacés par 4 magistrats arrivés par mutation ou par voie de détachement : quatre magistrats ont exercé des responsabilités de direction générale dans de grandes collectivités territoriales. Aucun mouvement n'a été recensé parmi les personnels administratifs, témoignant de la grande stabilité de ces personnels.

Enfin, deux emplois administratifs de la Chambre sont actuellement occupés par des personnels relevant de la loi sur l'emploi des personnes présentant un handicap ; la juridiction répond ainsi aux obligations législatives en ce domaine.

La documentation des juridictions financières :

Un vaste espace collaboratif

En 2009, deux nouvelles applications ont été mises en service, résultat d'une refonte du système documentaire des juridictions financières.

Désormais, un guichet unique, appelé *Flora*, centralise la documentation externe disponible dans les centres de documentation des CRTC et de la Cour des comptes (ouvrages, articles de doctrine, de jurisprudence, données publiques, etc.).

Les documentalistes des juridictions financières renforcent ainsi la mutualisation de leurs pratiques. Par l'harmonisation de la politique documentaire, elles contribuent à enrichir l'offre de services documentaires en direction des personnels de contrôle et des autres services.

Par ailleurs, *ProdiJ* est l'application mise en place afin de rationaliser et de valoriser la gestion des productions internes des juridictions financières. En favorisant la capitalisation de ces productions, elle en améliore l'accès grâce à des bases de données communes à la Cour et aux CRTC, encore enrichies par les sélections effectuées par deux comités de jurisprudence nationaux auxquels participe

Le greffe et les archives



Bureau d'un assistant de vérification



le président de la Chambre de Haute-Normandie. Elle étend une grande partie de cet accès à tous les citoyens par l'intermédiaire d'internet.

Ces applications sont accessibles à partir d'un intranet commun à l'ensemble des juridictions financières.

Former - Se former

Afin de sensibiliser les jeunes générations à ses missions et de professionnaliser ses cadres en activité, la Chambre s'inscrit dans une démarche volontariste en matière de formation.

Représentant l'institution, ou à titre personnel, plusieurs de ses agents sont intervenus à la Cour et au sein de divers établissements (Université, CNFPT, CDG, ENA) ainsi qu'en direction des nouveaux comptables locaux. L'accueil de stagiaires et d'auditeurs de la Cour reste une constante.

Outre la formation initiale suivie par un nouveau magistrat, 195 jours ont été consacrés à la formation continue des 32 collaborateurs de la Chambre.

Enfin, depuis quelques mois le système de visioconférence mis en place entre la Cour et les chambres régionales a permis d'accroître le nombre de participants à une formation tout en limitant les déplacements vers Paris.



Le Ministère public près la Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie

Juridiction financière du 1^{er} degré, la Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie est dotée, à l'image de la Cour des comptes, d'un ministère public.

Magistrat placé « près la Chambre », sans en être membre, le procureur financier exerce ses missions sous l'autorité du procureur général près la Cour des comptes dont il est le correspondant. Il le tient informé de l'activité de la Chambre.

Autonome dans ses décisions, il est à la fois gardien de l'ordre public financier, auditeur permanent des procédures de la Chambre et correspondant de la juridiction auprès des autorités extérieures de l'Etat.

Gardien de l'ordre public financier, il engage, par ses réquisitoires, l'action publique chaque fois qu'il estime que la règle de droit a été violée.

Son action concerne les comptables publics régulièrement nommés mais aussi toute personne qui aurait irrégulièrement manié des fonds publics se rendant ainsi coupable d'une gestion de fait.

Il veille par ailleurs à la reddition des comptes par les comptables publics à l'encontre desquels il peut requérir l'amende pour retard de production.

Auditeur des procédures, il s'assure de la sécurité juridique des activités de la Chambre, que celles-ci soient de nature juridictionnelle (jugement des comptes publics ou des comptabilités de fait) ou de nature administrative (examen de la gestion et contrôle budgétaire).

Au travers des conclusions écrites qu'il rend sur l'ensemble des rapports d'instruction déposés par les magistrats du siège, il se prononce sur la régularité des procédures et sur la légalité des propositions de suites.

Lors des audiences publiques réservées aux décisions juridictionnelles, il présente ses observations orales. Il dispose de la faculté d'interjeter appel des jugements de la Chambre devant la Cour des comptes.

Le code des juridictions financières prescrit enfin au ministère public de contrôler l'enregistrement par le greffé de la Chambre des actes, documents et requêtes dont elle est saisie et de s'informer de l'exécution des travaux programmés.

Correspondant auprès des autorités de l'Etat, le ministère public intervient de sa propre initiative ou à la demande de la Chambre, pour communiquer aux comptables et aux administrations de l'Etat, les observations qui les concernent ou pour signaler à d'autres juridictions les faits relevant de leur compétence.

Interlocuteur institutionnel de l'autorité judiciaire par l'intermédiaire du procureur général près la Cour d'appel et des procureurs de la République, il échange avec les corps d'inspection dont, seul, il peut demander communication des rapports.

En 2009, le ministère public a rendu **341** conclusions sur les rapports qui lui ont été transmis. **275** concernaient l'activité juridictionnelle de la Chambre, **48** intéressaient l'examen de la gestion, **18** enfin se rapportaient à des demandes d'avis budgétaire relatif à des collectivités en difficulté.

21 réquisitoires ont été pris dont un concernait une gestion de fait présumée et **12** mettaient en jeu la responsabilité d'un comptable public.

Le ministère public a assisté à 57 séances de délibérés ou audiences publiques.

Rapport d'activité réalisé avec le concours de :

Gilles Miller, Président
Yvon Menguy, Président de section
Marc Beauchemin, Procureur financier
Carmen Bourvic, première conseillère
Philippe Boëton, premier conseiller
Michel Bonneau, premier conseiller
Christian Quille, secrétaire général

Pascale Daygue, assistante de vérification
Sophie de Léonardis, assistante de vérification
Stéphane Guillet, assistant de vérification
Catherine Le Deunf, assistante de vérification
Gisèle Primault, greffière
Catherine Lardinois, Documentaliste
Suzanne Martial, assistante du président
Catherine Verger, assistante du président

... En quelques chiffres ...

Contrôles

En 2009 :

28 rapports d'observations définitives

23 avis de contrôle budgétaires

272 comptes contrôlés (1 902 067 371 euros)

1 insertion au rapport public annuel

En 2010 (9 mois) :

15 rapports d'observations définitives

24 avis de contrôle budgétaires

135 comptes contrôlés (501 210 425 euros)

Jugements

En 2009 : **11** décisions de débet (315 342,72 euros)

En 2010 : **14** décisions de débet (145 657,68 euros)

(9 mois)

et **1** décision en matière de gestion de fait (*lecture octobre 2010*)

Missions internationales

En 2009 : **44** jours/homme

En 2010 (estimation) : **55** jours/homme

Personnel (effectif théorique 35 emplois)

10 magistrats (président et procureur financier compris)

9 assistants de vérification et **3** auxiliaires de vérification

1 secrétaire général et **11** agents (services supports)

(**1** informaticien interrégional)



Grand angle : Un parcours historique et artistique au sein de la Chambre

L'environnement historique et culturel de la juridiction réserve des surprises. Comment le découvrir ? Une visite s'impose. Elle commence en empruntant la rue Bouquet, lorsque les ferronneries des balcons et les sculptures de la façade de l'ancien hôtel particulier des DELAMARE-DEBOUTTEVILLE (puis de ROTHIACOB, fondateur du crédit de Normandie) se dévoilent au regard. En pénétrant dans les lieux, notre visiteur s'arrêtera, quelques instants, sur le dallage en damier, rappelant l'Echiquier des comptes du duché de Normandie (dessin de Bertrand VASLET-2007).

Sur sa droite son regard attentif observera les vestiges de la façade de l'Hôtel Romé, ancien siège de la Cour des comptes de Normandie (1582 à 1791) détruit au cours de la seconde Guerre mondiale.

En s'engageant dans le hall de l'Echiquier, une exposition permanente lui contera l'histoire de la juridiction, illustrée par des Edits du Roi et Remontrances du XVIII^e siècle qui côtoient une œuvre contemporaine de Jutta CUNY en verre et lumière électrique, « Anthropomorphisation d'une forme géométrique ».

Après avoir gravi les quelques marches le séparant de la salle d'audience, il ira saluer le buste d'un illustre Rouennais, le comte MOLLIEN (buste en marbre de Carrare du sculpteur Henri Nicolas Joseph DU COMMUN DE LOCLE, dit DANIEL – prêt du musée des Beaux-arts de Rouen), notamment ministre du trésor sous l'Empire (de 1806 à 1814), et à l'origine de la comptabilité de l'Etat en partie double.

Dans la salle d'audience il pourra plonger son regard dans les photos de Jean Claude BELEGOU, proposant une vision inattendue du port du Havre et compléter ses connaissances sur l'histoire et les grands hommes de la juridiction.

Puis revenant sur ses pas, notre visiteur se dirigera vers les colonnes ioniques et une sculpture de Marianne REQUENA (dépôt du FRAC) qui encadrent l'escalier d'honneur dont l'ascension lui permettra de découvrir, sur sa droite, chaque volute de la rampe forgée par Ferdinand MARROU et, sur sa gauche, les dessins de Michel SICARD « suite pour Elseneur » (dépôts du FRAC). Il partira ensuite à la recherche des autres œuvres contemporaines situées au cœur de la juridiction, telles une stèle de Stanislav LIBENSKY et Jaroslava BRYCHTOVA, « Silvacane » une eau forte de Pascal GIRARD ou une sculpture en cristal gravé au jet de sable de François VIGORIE (dépôts du FRAC).



Chambre régionale des comptes
de Haute-Normandie

21, rue Bouquet - B.P. 1110 - 76174 ROUEN CEDEX 1 - ☎02.35.07.92.00 ☎ 02.35.89.90.69 - E-mail crc@hn.ccomptes.fr

Site des juridictions financières :

<http://www.ccomptes.fr/fr/CRC12/Accueil.html>